



## DISPOSITIF HIVERNAL ET MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENT



130 agents dont 37 d'astreinte mobilisés 24h/24 1 équipe dédiée pour les dépannages matériels, d'astreinte 24h/24

circuits de salage durée movenne d'un circuit

en pré-curatif : 6h

camions saleurs-déneigeurs (et des véhicules de remplacement)

tracteurs (agriculteurs conventionnés avec le **Département)** 

en renfort exceptionnel pour le déneigement



# Stock de 5500 tonnes de sel

6 centrales de production de saumure\* \* mélange de sel et d'eau

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour garantir la sécurité des usagers de la route tout en protégeant notre patrimoine naturel, nous salons mieux tout en salant moins ; un dosage de 10g/m² en traitement pré-curatif suffit pour lutter contre la plupart des phénomènes hivernaux.



## **QUELQUES CONSEILS EN CAS DE VERGLAS.** D'ÉPISODES NEIGEUX

## Préparer son traiet avant le départ

- S'informer des conditions météo et de circulation.
- \*\* Anticiper le départ si les conditions sont délicates, le différer si elles sont difficiles.
- ¥ Vérifier l'état du véhicule : essuie-glaces, lave-glace anti-gel, réglage des phares, chauffage, pression des pneus...
- \*\* Se munir d'accessoires complémentaires : gilets de signalisation (obligatoires toute l'année), raclette, gants, chaînes à neige adaptées à vos pneus (faire un essai de montage), l'idéal étant des pneus neige.

## Les bons réflexes sur la route

- \* Adapter sa conduite aux conditions météo : si les conditions se dégradent, réduire sa vitesse et adapter les distances de sécurité à l'état de la route. Eviter les manoeuvres brutales, privilégier le frein moteur.
- \*\* Laisser la priorité aux véhicules de déneigement. Il est interdit de les dépasser lorsqu'ils sont en service (gyrophare bleu activé).
- X Si son véhicule est bloqué, se garer sur le bas-côté et arrêter le
- \* Se tenir informé de l'évolution des conditions météo.





# SERVICE du 15 novembre 2024 au 14 mars 2025

Ce calendrier peut être anticipé ou prolongé en raison de conditions météorologiques particulières.



Chaque hiver, le Val d'Oise s'habille de blanc, et avec lui, la route devient un chemin à apprivoiser. Comme un gardien veillant sur un territoire endormi, le Département déploie son dispositif de viabilité hivernale, une chorégraphie invisible mais essentielle, pour que chaque Valdoisien puisse circuler en toute sécurité, quels que soient les caprices du ciel.

Le premier enjeu de cette mission est simple, mais vital : protéger. Protéger ceux qui, chaque matin, prennent la route pour leurs enfants, leur travail, leurs proches. Protéger aussi l'élan de nos villes, le souffle de notre économie, et bien sûr, permettre aux services d'urgence de franchir les tempêtes et d'accomplir leur devoir.

Pour assurer cette veille attentive sur les 1 108 kilomètres de nos routes départementales, 130 agents se tiennent prêts, tels des sentinelles infatigables. Parmi eux, 37 sont mobilisés jour et nuit, présents, quelles que soient les heures, quels que soient les vents. Ces femmes et ces hommes, affrontant le froid mordant, ont fait de la réactivité leur art, et de la rigueur leur devoir. Leur tâche est rude, mais elle est empreinte d'un professionnalisme rare, et d'une dévotion que nous tenons à saluer ici avec ferveur.

Cette brochure, que vous tenez entre vos mains, est bien plus qu'un guide. C'est une invitation à comprendre, à partager cet engagement qui fait battre le cœur de notre réseau routier en hiver. C'est aussi un appel à chacun, pour que prudence et vigilance accompagnent chaque pas, chaque roue, sur ces routes glacées.



**Marie-Christine** Cavecchi Présidente du Département



**Anthony Arciero** Conseiller départementa délégué aux Routes et au Grand Paris



# CARTE DE SALAGE DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

## **QUI TRAITE QUOI?**









D'AUTOROUTES

1108 km de Routes départementales

115 km de Routes nationales (RN1,RN14, RN104,RN184)

70 km

d'autoroutes (A1, A3, A15, A16, A115)

3200 km

de Voies communales

## **CONTACTS**

(RD)

## Réseau routier départemental (95)

Direction des routes départementales - Département du Val d'Oise 01 34 25 76 58 / 01 34 25 76 79 / www.valdoise.fr

## Réseau routier national (95)

Direction interdépartementale des routes d'Île-de-France (DiRIF) **UER Eragny** 

01 34 32 56 00

## Réseau d'autoroutes concédées

Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) 03 44 63 72 70

## Météo France

32 50, suivi du code du département (95) - Service payant

En cas d'urgence, les numéros d'astreinte 24h/24 des services routiers du Département et de l'État sont connus des forces de police et de la gendarmerie.

## **DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

Circuit de salage

▲ Chargement en sel

Centrale à saumure

Niveau 2

Niveau 3

Centre Routier Départemental

Les conditions de circulation se découpent en 4 catégories: normale, délicate (danger potentiel, faible risque de blocage), difficile (danger évident, fort risque de blocage), impossible (par exemple véhicules bloqués en travers).

Septembre 2024



Que ce soit pour prévenir les dangers, les risques de blocage ou lutter contre les épisodes hivernaux installés, les Routes départementales sont traitées selon 5 niveaux de priorité liés notamment à leur fréquentation et à leur aspect stratégique.

SURVEILLANCE	TRAITEMENT «Pré-curatif» (en prévention)	TRAITEMENT « Curatif »
En continu	En priorité n°1 et si possible avant les pointes de trafic	En priorité n°1. Objectifs de retour à des conditions normales de circulation* : • verglas : 3h • neige : 4h
Régulièrement	En priorité n°2 et si possible avant les pointes de trafic	En priorité n°2. Objectifs de retour à des conditions normales de circulation*: • verglas : 4h • neige : 6h
Pas de surveillance spécifique	Pas d'obligation de salage	Après les réseaux de niveaux 1 et 2. Objectifs de retour à des conditions normales de circulation*: • verglas : 6h • neige : 8h
	En continu  Régulièrement  Pas de surveillance	«Pré-curatif» (en prévention)  En priorité n°1 et si possible avant les pointes de trafic  En priorité n°2 et si possible avant les pointes de trafic  Pas de surveillance  Pas d'obligation de salage

LES 3 NIVEAUX DE PRIORITÉ

DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

<sup>\*</sup> Comptés à partir de la fin de la période de gel ou de neige. Les bretelles des échangeurs des routes à 2x2 voies ne sont pas concernées par ces délais.